

Description de l'action

Le Centre de Santé reçoit de nombreux patients dont les droits santé ne sont pas ouverts, sont suspendus ou en attente.

Les médecins, et en particulier les généralistes traitent souvent des questions sociales qui dépassent leurs compétences médicales.

Objectif : proposer une permanence hebdomadaire assurée par un travailleur social municipal qui prend le relais des praticiens sur les problématiques sociales et d'ouverture de droits.

■ Période

Depuis 2014

■ Echelle de territoire concernée

La commune

■ Porteur/pilote principal

Ville de Conflans

■ Rôle de la collectivité

Pilote de l'action

■ Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 0,1 ETP de travailleur social soit 5 000 € environ
Contribution de votre collectivité : 5 000 €.

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

La permanence et les liens partenariaux construits (lien avec la PASS de l'hôpital de secteur) facilitent l'accès aux soins des plus démunis, réduit le non recours aux soins.

■ Pour plus d'informations

Joseph Perrin, Responsable Action Sociale, jperrin@mairie-conflans.fr